# Facteurs à considérer dans la mise en œuvre de programmes de télésurveillance au Canada

S'appuyant sur les constatations de l'évaluation des technologies réalisée par l'ACMTS au sujet des programmes de télésurveillance des maladies cardiaques chroniques, le Comité d'experts en examen sur les technologies de la santé (CEETS) de l'ACMTS recommande de faire appel à une vaste gamme d'intervenants aux étapes de la conception et de la mise en œuvre; les facteurs à considérer concernant plusieurs aspects importants sont résumés ci-dessous.

## Patients et aidants

Les programmes de télésurveillance doivent être flexibles et adaptables à la situation du patient.

#### Facteurs à considérer

- Besoin de technologies fonctionnelles et conviviales, qui s'inscrivent dans le style de vie des patients (autonomie de la pile, connectivité fiable, taille de l'équipement, couts, convivialité, possibilité de voyager, etc.)
- Disponibilité du soutien technique
- Capacité de répondre aux besoins des aidants (les aidants pourraient faciliter l'adoption et la réussite des programmes de télésurveillance; l'éventuel fardeau sur les aidants pourrait toutefois être un obstacle)
- Points de vue des principaux groupes de parties prenantes sur leurs préférences quant à l'éventuelle adoption des programmes (surtout dans les domaines où l'on manque de données probantes – patients en milieu rural et éloigné, personnes autochtones, personnes de statut socioéconomique faible, etc.)

## Fournisseurs de soins de santé

Les programmes de télésurveillance doivent faire partie intégrante du cheminement clinique des patients atteints de maladies cardiaques chroniques, et des processus et politiques doivent être établis pour les appuyer.

#### Facteurs à considérer

- Intégration de technologies de télésurveillance aux processus de soins de santé (respect des guides de pratique clinique)
- Intégration des technologies de télésurveillance aux dossiers de santé électroniques (pour réduire au minimum les données entrées en double et les erreurs, et assurer des transitions harmonieuses entre les fournisseurs de soins)
- Possible augmentation de la charge de travail des cardiologues, des fournisseurs de soins primaires et des infirmières (p. ex. découlant d'une hausse des tâches administratives, d'un nombre accru de contacts avec des patients, et d'un besoin de prendre des décisions rapides et de répondre aux alertes, qui peuvent interrompre le flux de travail)



- · Rémunération appropriée
- Politiques sur les patients obtenant des soins spécialisés en cardiologie de l'extérieur de leur province ou territoire de résidence

## Données et confidentialité

Il faut faire preuve de transparence quant à la circulation de l'information, et l'utilisation des données sur les patients et la confidentialité doivent être au premier plan des négociations des contrats de service.

### Facteurs à considérer

- Protection des consommateurs de l'utilisation des données par des tiers (p. ex. dans la négociation des contrats de service entre les provinces et territoires et les fournisseurs de technologie)
- Modalités de transmission et de stockage des données, et questions de confidentialité et sécurité connexes (surtout dans les cas où les données sont stockées hors de la province ou du territoire; souveraineté des données)

## Équité numérique

Les programmes de télésurveillance ne doivent pas créer ni exacerber des iniquités dans les soins de santé.

## Facteurs à considérer:

- Accès à une connexion internet fiable et à du matériel informatique compatible (iniquité potentielle associée aux modèles utilisant l'appareil du patient)
- Considération du risque que les programmes de télésurveillance exacerbent les disparités dans les soins en raison d'autres déterminants sociaux de la santé sous-jacents (p. ex. ne pas négliger les options en personne pour les populations ayant des besoins élevés)

## Évaluation

Les programmes de télésurveillance doivent comprendre un volet d'évaluation qui confirmerait que les objectifs sont atteints.

## Facteurs à considérer

- Mesures appropriées (p. ex. morbidité et mortalité, qualité de vie des patients, accès aux soins pour les personnes qui ont plus de mal à accéder aux soins en personne, fardeau et cout associés)
- Utilisation d'indicateurs de qualité tirés de guide de pratique clinique pour établir les soins de référence, et collecte de données sur ces indicateurs
- Utilisation de l'évaluation pour déterminer les couts en général et le rapport cout-efficacité à l'avenir



## Questions ou commentaires au sujet de l'ACMTS ou de cet outil?



En ligne :

acmts.ca



Courriel:

demandes@cadth.ca



Γwitter

@ACMTS\_CADTH



Bulletin Nouveauté à l'ACMTS :

acmts.ca/abonnez-vous

## **AVERTISSEMENT**

Le présent document est diffusé à titre d'information exclusivement, et rien n'est dit ou garanti quant à son adéquation à une finalité déterminée; il ne saurait tenir lieu de l'avis ou de l'opinion en bonne et due forme d'un médecin ni du jugement professionnel qui intervient dans la prise de décisions. Toute utilisation de ce document se fait entièrement aux risques et périls de l'usager. L'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (« ACMTS ») n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité du contenu de ce document et elle ne saurait être tenue responsable des erreurs ou des omissions, des blessures, des pertes, des dommages ou des préjudices découlant de l'usage du présent document, du matériel de tiers contenu dans le document, ni des sources d'information de référence. Dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, les opinions exprimées ici ne reflètent pas forcément celles de Santé Canada, des gouvernements provinciaux ou territoriaux, ou des autres bailleurs de fonds de l'ACMTS, ou de tout tiers fournisseur d'information. Le document est protégé par le droit d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle; seule l'utilisation à des fins personnelles, privées et non commerciales est autorisée.

## À propos de l'ACMTS

L'ACMTS est un organisme indépendant sans but lucratif dont le mandat est de fournir aux décideurs du système de santé canadien des preuves objectives leur permettant de prendre des décisions éclairées concernant l'usage optimal des médicaments, des dispositifs médicaux et des procédures cliniques au sein de notre système de santé.

